Cours de paléographie N°25

Réalisé par M. du Pouget,

Archiviste, paléographe
Directeur des Archives départementales de l'Indre

Photographies : Valérie Baud

27 décembre 1310

Amortissement¹ par Perreau Perret, seigneur de Cors², au prieuré Notre-Dame de Longefont³, du bois du Breuillat, paroisses de Saint Nazaire et Pezay-le-Joli⁴, donné par Raoul Coureau à ladite église pour le repos de l'âme de ses parents.

Observations:

Lecture facile, encre foncée, hastes et crosses élevées (a, d, l...).

Conventions pour les transcriptions :

Les lettres non figurées sont en italique. Les mots en surplus (rayés) sont entre parenthèses. Les accents ne sont mis que pour distinguer un e atone (arme) d'un e tonique (armé); les accents n'apparaissent vraiment qu'au XVIIe s., comme la ponctuation, qui doit être restituée pour la compréhension du texte : voir la phrase qui aurait justifié le meurtre d'Edouard II d'Angleterre : *Eduardum regem occidere nolite timere bonum est*, qui peut se traduire : 1 Eduardum regem occidere nolite, timere bonum est, ne tuez pas le roi Edouard, il est bon de craindre.

2 Eduardum regem occidere nolite timere, bonum est, ne craignez pas de tuer le roi Edouard, cela est bon.

Ici il n'y a pas de tels enjeux, mais sait-on jamais...

³ Ancienne église prieurale romane, actuellement en cours de restauration.

⁴ Saintt-Nazaire et Pezay-le-Joli, anciennes paroisses réunies à Oulches en 1822. Ruines.



Amortir : donner à un mainmortable (propriétaire ecclésiastique) la faculté de devenir propriétaire (Littré).

² Cors, commune d'Oulches

Document à transcrire :

Home perrech pier tempopean proment con persone demon de coner signa e durant que per non pier tempo en prime de la prime de l



Transcription:

- [1] Nous Perreau Perret, demayseau, seigneur de Corz, fessons asavoir a toutz presans et avenir
- [2] que nos, pour nos et pour nos hers et pour nos successeurs perpétuellement pour Dieu
- [3] et en pure aumonsne, amortissons et avons amorti a Dieu et a Nostre Dame et a l'iglyse
- [4] de Longeffontz sur Crouse de l'ourdre de Ffont Evraud une piece de boys qui est apeleié
- [5] Lou Brullaz ou Lou Brullart, si *com*me elle p*ar*tist oub les hers feu Rampnons de Montignon⁵,
- [6] si come elle se estent en lonc et en large, et est assize en la parroyche de Saint Nazayre
- [7] ou de Peyzet, laquelle piece de boys Corau de Blanzet avoit donneié a Raoul Coreau,
- [8] si comme il nos apiert pour la vertu de unes letres seelleiée dou seel monsseigneur de
- [9] Chauvigni dont l'om use en la chastellanie d'Argentom don neiés davant Johen Baron,
- [10] prestre juré doudit seel, et laquelle ledit Raoul avoit doneié a Dieu et a Nostre
- [11] Dame et a ladite yglise pour le remide de l'arme de (luy) li et de son pere et de sa
- [12] mere et de ses parens. Ce fu doné et seellé de nostre sel l'an de grace mil troys cenz
- [13] et diz, le dimenche aprés Noel.

⁵ Montignon ou Montaignon, château situé même commune, actuellement inhabité et quasiment à l'abandon.

